

Portant validation de l'offre de la société Auvisis pour le renouvellement du parc d'éclairage scénique du théâtre Le Piaf

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence effectuée ;
Considérant que l'offre de la société Auvisis est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

De valider l'offre de la société Auvisis pour le renouvellement du parc d'éclairage scénique du théâtre Le Piaf d'un montant de 76 371,90 € HT